

LES FRAIS DE GARANTIE DES FONDS INDISPENSABLES SÉLECTS

Des garanties qui protègent votre placement

L'une des caractéristiques les plus attrayantes des fonds distincts sont les garanties qui sont intégrées au produit. Chez l'Assurance vie Équitable^{MD} vous pouvez choisir le niveau de protection qui vous convient le mieux en choisissant l'une des options de garantie suivantes au titre des produits fonds indispensables Sélects :

Catégorie Placement (75/75)	Catégorie Succession (75/100)	Catégorie Protection (100/100)
Garanties de base uniformes	Garanties améliorées	Garanties de plus haut niveau
Garantie à l'échéance de 75 % (jusqu'à l'âge de 105 ans)	Garantie à l'échéance de 75 % (15 ans)	Garantie à l'échéance de 100 % (15 ans)**
Garantie sur la prestation au décès de 75 %	Garantie sur la prestation au décès de 100 %	Garantie sur la prestation au décès de 100 %
Protection éventuelle contre les créanciers et possibilité d'éviter les frais d'homologation	Protection éventuelle contre les créanciers et possibilité d'éviter les frais d'homologation	Protection éventuelle contre les créanciers et possibilité d'éviter les frais d'homologation
	Réinitialisations annuelles*	Réinitialisations annuelles*

* Sous réserve des règles administratives

** Une garantie à l'échéance de 100 % s'applique aux dépôts effectués avant le premier anniversaire contractuel. Une garantie à l'échéance de 75 % s'applique aux dépôts effectués à compter du premier anniversaire contractuel. Tous les retraits réduiront proportionnellement la garantie à l'échéance.

Quel en est le coût?

Lorsque vous investissez dans les fonds distincts, un ratio des frais de gestion (RFG) sera imputé directement au fonds. Le RFG varie d'un fonds à l'autre et couvre les frais de gestion, les frais généraux, les taxes et les coûts de la garantie de base.

Si vous choisissez l'option de garantie de la catégorie Placement, vous ne paierez pas de frais de garantie supplémentaire. Si vous décidez d'améliorer vos garanties en investissant dans les options de garantie de la catégorie Succession ou la catégorie Protection, des frais au titre des garanties améliorées seront imputés en plus du RFG.

La simplicité avant tout

Chez l'Assurance vie Équitable, les frais de garantie au titre des options de la catégorie Succession ou de la catégorie Protection sont des frais distincts du RFG. En maintenant ces frais de façon distincte, vous profitez des avantages suivants :

- **Transparence :** Comme investisseuse ou investisseur, vous pouvez clairement voir les coûts associés à vos garanties.
- **Flexibilité :** Vous avez la possibilité de choisir les garanties les plus importantes à vos yeux, et vous ne payez que pour la protection que vous désirez.
- **Efficacité :** Les frais de garantie imputés, autres que le RFG, ne sont pas assujettis à la TPS ou la TVH, ce qui vous permet d'épargner de l'argent.

Si vous investissez dans les fonds de la catégorie Succession ou la catégorie Protection, vous pourrez constater que les frais de garantie seront déduits de la valeur du fonds dans la section de l'historique des opérations de votre relevé. Les frais de garantie ne réduiront pas la prestation à l'échéance ou les garanties sur la prestation au décès. Les frais de garantie sont traités le dernier jour du mois en rachetant les unités de votre fonds, et sont calculés de la façon suivante :

valeur marchande du fonds x frais de garantie annuels ÷ 12

Exemple de frais de garantie :

En supposant que les frais de garantie annuels sont de 0,50 % et que la valeur du fonds est de 10 000 \$, les frais de garantie mensuels seraient alors calculés de cette façon :

$$10\,000 \$ \times 0,50 \% \div 12 = 4,17 \$$$

Votre conseillère ou votre conseiller financier peut vous expliquer les coûts relatifs au fonds et comment il pourrait être avantageux d'intégrer un produit de l'Assurance vie Équitable à votre plan financier.

Nota : les renseignements importants à propos des fonds distincts et des catégories de garantie de l'Assurance vie Équitable se trouvent dans le document Contrat et la notice explicative, disponibles auprès de votre conseillère ou de votre conseiller. Pour de plus amples renseignements sur la façon dont fonctionnent les caractéristiques du produit, veuillez consulter le document Contrat et la notice explicative.

Fonds distincts INDISPENSABLES SÉLECTS : les RFG et les frais de garantie

Nom du fonds	RFG ¹	Frais de garantie ²		
		Catégorie Placement (75/75)	Catégorie Succession (75/100)	Catégorie Protection (100/100)
Fonds de revenu fixe				
Fonds d'obligations canadiennes à gestion active Sélect de l'Équitable	2,11 %	0,00 %	0,20 %	0,40 %
Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie Sélect de l'Équitable	2,72 %	0,00 %	0,25 %	0,50 %
Fonds du marché monétaire Sélect de l'Équitable	1,35 %	0,00 %	0,15 %	0,20 %
Fonds d'obligations mondiales Invesco Sélect de l'Équitable	2,46 %	0,00 %	0,25 %	0,50 %
Fonds équilibrés				
Fonds de revenu mensuel et de croissance Bissett Sélect de l'Équitable	2,67 %	0,00 %	0,25 %	0,55 %
Fonds de revenu mensuel américain Dynamique Sélect de l'Équitable	3,05 %	0,00 %	0,30 %	0,70 %
Fonds Valeur équilibré Dynamique Sélect de l'Équitable	2,92 %	0,00 %	0,30 %	0,60 %
Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie Sélect de l'Équitable	2,81 %	0,00 %	0,25 %	0,55 %
Fonds de revenu Mackenzie Sélect de l'Équitable	2,88 %	0,00 %	0,20 %	0,50 %
Fonds canadien équilibré Mackenzie Ivy Sélect de l'Équitable	2,82 %	0,00 %	0,30 %	0,60 %
Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy Sélect de l'Équitable	2,84 %	0,00 %	0,30 %	0,65 %
Fonds de revenu stratégique mondial Mackenzie Sélect de l'Équitable	2,78 %	0,00 %	0,30 %	0,60 %
Fonds mondial équilibré Invesco Sélect de l'Équitable	2,91 %	0,00 %	0,30 %	0,60 %
Fonds d'actions canadiennes				
Fonds d'actions canadiennes Bissett Sélect de l'Équitable	2,81 %	0,00 %	0,30 %	0,90 %
Fonds de revenu de dividendes Bissett Sélect de l'Équitable	2,68 %	0,00 %	0,25 %	0,80 %
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité Sélect de l'Équitable	2,64 %	0,00 %	0,30 %	0,90 %
Fonds d'actions canadiennes Sélect de l'Équitable	2,68 %	0,00 %	0,30 %	0,90 %
Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sélect de l'Équitable	2,78 %	0,00 %	0,30 %	0,90 %
Fonds Fidelity ^{MD} Situations spéciales Sélect de l'Équitable	3,08 %	0,00 %	0,50 %	1,00 %
Fonds d'actions étrangères				
Fonds américain Dynamique Sélect de l'Équitable	3,12 %	0,00 %	0,40 %	1,00 %
Fonds mondial de découverte Dynamique Sélect de l'Équitable	3,31 %	0,00 %	0,40 %	0,80 %
Fonds Europlus Invesco Sélect de l'Équitable	3,14 %	0,00 %	0,50 %	0,85 %
Fonds de sociétés mondiales Invesco Sélect de l'Équitable	3,09 %	0,00 %	0,45 %	0,90 %
Fonds international des sociétés Invesco Sélect de l'Équitable	2,87 %	0,00 %	0,40 %	1,00 %
Fonds de portefeuilles				
Portefeuille de croissance équilibré à gestion active Sélect de l'Équitable	2,55 %	0,00 %	0,30 %	0,65 %
Portefeuille de revenu équilibré à gestion active Sélect de l'Équitable	2,48 %	0,00 %	0,25 %	0,55 %
Portefeuille équilibré à gestion active Sélect de l'Équitable	2,52 %	0,00 %	0,30 %	0,55 %
Portefeuille équilibré de croissance Quotientiel Sélect de l'Équitable	2,90 %	0,00 %	0,30 %	0,60 %
Portefeuille équilibré de revenu Quotientiel Sélect de l'Équitable	2,83 %	0,00 %	0,25 %	0,60 %
Portefeuille d'actions diversifié Quotientiel Sélect de l'Équitable	3,12 %	0,00 %	0,40 %	0,80 %
Portefeuille de revenu diversifié Quotientiel Sélect de l'Équitable	2,81 %	0,00 %	0,25 %	0,55 %
Portefeuille de croissance Quotientiel Sélect de l'Équitable	2,96 %	0,00 %	0,30 %	0,70 %
Portefeuille Fidelity ^{MD} Équilibre Répartition tactique de l'actif Sélect de l'Équitable	3,13 %	0,00 %	0,30 %	0,60 %
Portefeuille Fidelity ^{MD} Croissance Répartition tactique de l'actif Sélect de l'Équitable	3,07 %	0,00 %	0,40 %	0,75 %
Portefeuille Fidelity ^{MD} Revenu Répartition tactique de l'actif Sélect de l'Équitable	2,99 %	0,00 %	0,30 %	0,60 %

¹ Les RFG ont fondés sur les chiffres du mois de décembre 2020 et comprennent la TVH et les frais d'exploitation. Les RFG peuvent varier à tout moment. Les RFG sont la combinaison des frais de gestion, des frais d'assurance, des frais d'exploitation et toute taxe de vente applicable au fonds et comprennent les mêmes coûts applicables au fonds sous-jacent. Les frais de garantie de la catégorie Succession et de la catégorie Protection sont en sus des RFG. Dans le cas des clients dont les valeurs de contrat sont plus élevées, une réduction des frais de gestion peut être offerte dans le cadre du programme des tarifs privilégiés. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'article 4.7 du document Contrat et notice explicative des fonds indispensables Sélects.

² Les frais de garantie de la catégorie Succession et de la catégorie Protection servent à déterminer les frais de la catégorie Succession et les frais de la catégorie Protection en fonction de la valeur marchande des primes déposées au titre d'un contrat de la catégorie Succession ou de la catégorie Protection et sont imputés proportionnellement au titre du contrat à la fin de chaque mois.

Nous vous fournissons ces renseignements à titre indicatif seulement. Les RFG ne font pas l'objet d'un audit et sont donnés à titre d'exemple seulement. Ces renseignements sont exacts et conformes aux exigences des lignes directrices pertinentes inhérentes aux contrats individuels à capital variable à compter de la date à laquelle ces renseignements ont été compilés. Si toutefois les renseignements indiqués ci-dessus comportent une erreur, l'Assurance vie Équitable du Canada prendra les mesures raisonnables pour rectifier cette erreur, mais la souscriptrice ou le souscripteur n'aura pas droit à un rendement précis au titre du contrat. Les renseignements importants à propos des fonds distincts de l'Assurance vie Équitable se trouvent dans le contrat et la notice explicative, disponibles auprès de votre conseillère ou de votre conseiller. Toute somme affectée à un fonds distinct est investie aux risques de la titulaire ou du titulaire du contrat, et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

^{MD} indique une marque déposée de l'Équitable, Compagnie d'assurance vie du Canada. Fidelity est une marque déposée de 483A Bay Street Holdings LP. Utilisée avec permission.